FORMULAIRE DE DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN ACTE DE RENONCIATION A SUCCESSSION

Je soussigné : (remplir)

NOM : Prénom :

Adresse :

Numéro national (au dos de la carte d'identité) :

Téléphone : e-mail :

Demande à l'étude du notaire BABUSIAUX de dresser un acte par lequel je RENONCE purement et simplement à la succession de : (remplir et cocher les cases utiles)

NOM : Prénom :

Adresse :

Numéro national (au dos de la carte d'identité) :

Date et lieu du décès : / /20 à

Lien de parenté : ◯ je suis le/la du défunt / ◯ sans lien de parenté

Je déclare : (cocher la case utile)

◯ **être** suffisamment **informé** des conséquences d'une telle renonciation et ne pas solliciter une entrevue avec le notaire ou un(e) juriste de l'étude préalablement à la signature de l'acte

◯ **ne pas être** suffisamment **informé** des conséquences d'une telle renonciation et solliciter une entrevue avec le notaire ou un(e) juriste de l'étude préalablement à la signature de l'acte

Je déclare sur l'honneur : (cocher la case utile)

◯ **pouvoir** bénéficier de la **gratuité** de l'acte étant donné qu'à ma connaissance, l'actif net de la succession concernée ne dépasse pas 5.000 euros.

◯ **ne pas pouvoir** bénéficier de la **gratuité** de l'acte étant donné que l'actif succession concernée dépasse 5.000 euros et je verse dès à présent sur le compte de l'Etude BE06 732 644 1450 22 la somme de 350 euros représentant la provision couvrant le coût de l'acte de renonciation TTC et déclare bien savoir que l'acte ne pourra être dressé qu'après paiement.

Je communique à l'accueil de l'étude notariale (si ce n'est déjà fait) (cocher si fait) :

◯ ma carte d'identité (à scanner dans le logiciel de l'Etude notariale)

◯ un extrait d'acte de décès du défunt (à obtenir des pompes funèbres ou de la commune du décès)

La communication préalable de ces documents est indispensable à la rédaction de l'acte

Je déclare bien savoir que, même si je renonce, je pourrais quand même être amené à participer à certains frais de la succession si l'actif successoral n'était pas suffisant (ex. : frais d'obsèques) et que si je pose ou j'ai posé des actes par lequel je pourrais être considéré comme acceptant la succession (ex. paiements, appropriation ou vente d'actifs successoraux …), ma renonciation pourrait être sans effet.

!!! ce formulaire ne vaut pas renonciation : seul la signature de l'acte vaut renonciation !!!

Fait à Binche, le

Signature